

PROJET D'EVOLUTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

COMPTE-RENDU

REUNION SPECIFIQUE BELLEFONTAINE

9 NOVEMBRE 2022

ORGANISATION DE LA REUNION

Date : 9 novembre 2022

Lieu : Centre culturel Alban Minville – 1 place Martin Luther King 31 100 Toulouse.

Nombre de participants : 16 participants hors Decoset

Modalités : Réunion en présentiel

Intervenants par ordre de prise de parole

- Adrien Vitrac, Chef de service Communication de Decoset
- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset

Documentation et matériel disponible :

- 1 panneau d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo)

MODALITES DE LA REUNION

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central. Elle a été transférée par mail au président de l'association de quartier à la suite de la réunion. La réunion commence à 18h40 et se termine à 20h30.

LES OBJECTIFS DE LA REUNION

- **Présenter la concertation** de manière la plus complète et accessible possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;
- **Présenter le projet porté par Decoset** de manière accessible ;
- **Prévoir un temps d'échange suffisamment long afin de permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET DEROULE DU SUPPORT DE PRESENTATION

1. Présentation générale du cadre de la rencontre

1

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>

Adrien Vitrac remercie les participants de leur présence et indique que la réunion a été organisée pour répondre à la demande du président de l'association de quartier.

2. Présentation de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) – Laurent Guyon

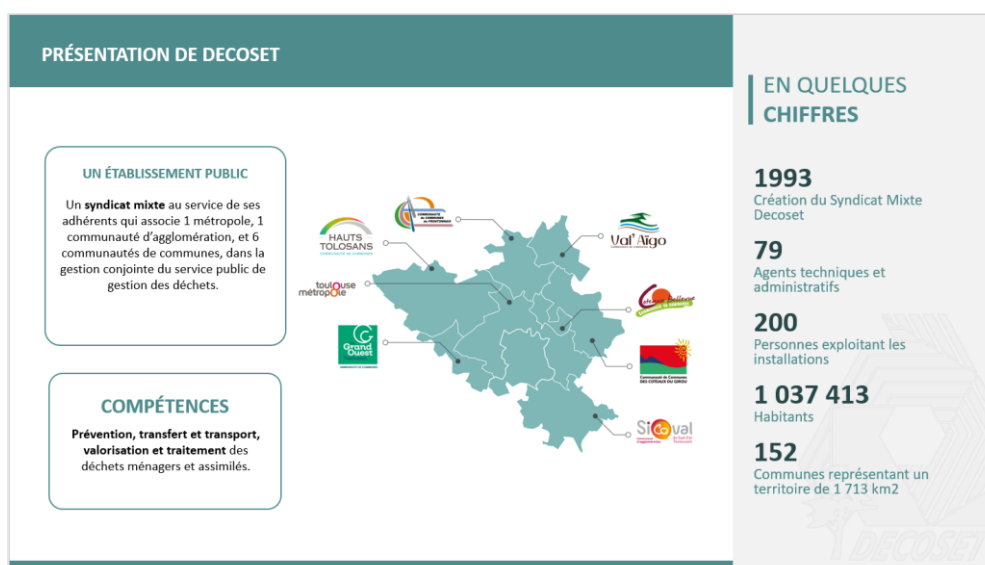
Laurent Guyon explique que la concertation est soumise à la commission nationale du débat public représentée par deux garants – Isabelle Barthe et Renaud Dupuy. Il explique qu'en raison des montants des différents projets, un des projets dépassait le seuil fixé par la CNDP d'où le fait de saisir la CNDP. Ensuite, c'est la CNDP qui a décidé de réaliser une concertation préalable.

Il présente également les 6 principes de la CNDP :

- L'indépendance
- La neutralité
- La transparence
- L'argumentation
- L'égalité
- L'inclusion



3. Présentation du maître d'ouvrage – Laurent Guyon



« Decoset est un syndicat mixte, un établissement public de coopération locale, qui est composé de Toulouse Métropole, du Sicoval et de 6 autres communautés de communes. Les communautés de communes et la métropole collectent les déchets et une fois que ces déchets sont collectés, elles nous les mettent à dispositions. Decoset a pour rôle de les traiter. »

4. Présentation du projet – Laurent Guyon

« L'usine du Mirail- usine de valorisation énergétique- nécessite des travaux. La réglementation européenne a changé et pour répondre à cette réglementation, très rapidement, on va devoir lancer des travaux pour se mettre en conformité. Les travaux vont être réalisés dans les prochaines années 2022-2024. Ensuite, comme cette usine est vieille, on se pose la question de l'avenir de cette usine. Comme un des projets nécessitait des investissements dépassant un certain seuil, on a été obligé de saisir la commission nationale du débat public. »

« Pour donner au public l'ensemble des informations, on a rédigé un dossier de concertation complet dans lequel on trouve toutes les hypothèses et les informations. Il est sur le site colidée et on peut également vous le transmettre en pdf. On trouve notamment le détail des 3 projets :

- La première hypothèse est la rénovation. Il y a deux niveaux de rénovation possible avec un premier niveau qui va permettre d'améliorer le traitement des fumées qui est un traitement des fumées humide. Aujourd'hui, on nettoie les fumées avec de l'eau ce qui consomme beaucoup d'eau. Il existe d'autres procédés de traitement sec qui permettent d'économiser de l'eau. Ce changement permet de rejeter moins de fumées mais aussi moins d'oxyde d'azote. On améliore également la performance énergétique avec cette solution. On produit plus de chaleur avec moins de tonne et donc ça permet de donner plus de chaleur au réseau. La rénovation va également permettre d'améliorer l'exploitation et le fonctionnement au quotidien de l'usine. Le deuxième niveau de rénovation est plus performant en termes d'efficacité énergétique de l'usine. La rénovation de 1^{er} niveau est évaluée à 139 M€ et celle de 2^{ème} niveau à 166 M€. Quelques soit la rénovation qu'on met en place, il faudra se poser la question de l'avenir des fours. Les fours sont vieillissants. On peut les faire tenir un peu plus longtemps mais il faudra se poser la question de

leur changement. Le changement des fours est estimé à 120 M€, cette somme vient se rajouter soit à la rénovation 1, soit à la rénovation 2.

- La deuxième solution c'est une reconstruction. La reconstruction permet d'avoir une meilleure insertion de l'UVE dans son environnement. Aujourd'hui, les architectes savent faire des choses qui sont plus respectueuses de l'intégration urbaine. Cette solution est également plus performante dans l'efficacité énergétique et dans le traitement des fumées. Il est également plus facile d'exploiter une usine toute neuve qu'une usine ancienne. Le cout de la reconstruction est estimé à 330 M€. »

« Finalement, on se rend compte que les couts de la rénovation ou de la reconstruction sont assez proche. Donc, la question qui est posée au public c'est « est ce qu'il vaut mieux partir avec une rénovation à 288 M€ ou avec une reconstruction pour une durée de vie de 50ans » »

Intervention dans la salle : « Vous ne mettez pas la durée de vie dans la solution de rénovation »

Laurent Guyon : « On peut aller jusqu'en 2040 avec la rénovation et 2070 pour une reconstruction »

Laurent Guyon continue la présentation des différents scénarios avec le dernier scénario. « Et puis réglementairement et juridiquement, dans toute concertation publique on est obligé de présenter le scénario « qu'est ce qui se passe si on ne fait rien ? ». Si on ne fait pas de travaux particuliers, à un moment, il faudra fermer l'usine car elle ne sera plus aux normes et les fours ne fonctionneront plus. Si on ferme l'usine, comme écrit dans le dossier, les déchets devront être traités ailleurs et il faudra qu'on se pose la question du réseau de chaleur. Il faudra également se poser la question de l'endroit où les déchets seront traités ce qui interroge sur l'existence des sites de transfert pour déposer les déchets avant de les traiter ailleurs. »

Suite à une réaction dans la salle, Laurent Guyon répond « effectivement, il y a ¼ des déchets qui viennent effectivement d'ailleurs. »

LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Pour répondre aux enjeux de la gestion des déchets dans les années à venir et au regard de la vétusté des équipements de l'UVE, Decoset envisage 3 SOLUTIONS D'ÉVOLUTION pour son usine.

SOLUTION 1 : LA RÉNOVATION	SOLUTION 2 : LA RECONSTRUCTION	SOLUTION 3 : LE MAINTIEN DE L'USINE EN L'ÉTAT
Rénovation envisagée à deux niveaux (1er niveau et 2nd niveau) OBJECTIFS ○ Améliorer le traitement des fumées et diminuer la consommation d'eau ; ○ Améliorer la performance énergétique de l'usine ; ○ Meilleure exploitation de l'usine. ○ Pour le 2nd niveau: traitement des fumées + performant et optimisation de l'exploitation COÛT Rénovation de 1er niveau : 139 millions d'euros. Rénovation de 2nd niveau : 166 millions d'euros. TRAVAUX & FONCTIONNEMENT ○ Durée : 3 à 4 années de travaux ○ Fonctionnement jusqu'en 2040 (+ 120 millions d'euros) pour remplacer les fours/chaudières à partir de cette date)	OBJECTIFS ○ Répondre à un certain nombre de critères, dont celui de l'intégration urbaine ; ○ Atteindre de meilleurs rendements énergétiques ; ○ Meilleures conditions d'exploitation et de maintenance. COÛT 330 millions d'euros MISE EN SERVICE ○ Horizon 2030 ○ Durée de vie : 40 ans	FONCTIONNEMENT DE L'USINE Jusqu'en 2032, fermeture à prévoir ensuite (vétusté des équipements) IMPACTS DE LA FERMETURE ○ Sur la collecte ; ○ Sur le transfert et le traitement des déchets ; ○ Sur l'alimentation du réseau de chaleur de la ville de Toulouse.

5. L'enjeu de la concertation

« L'enjeu de cette concertation est triple. Premièrement, c'est de donner de façon transparente toutes les informations (sur Colidée, dans le dossier de concertation et lors des réunions publiques). Deuxièmement, c'est de répondre aux questions de façon la plus objective possible. Et enfin, c'est de permettre aux publics de s'exprimer et de donner son avis (à travers Colidée, en s'exprimant pendant les réunions). Decoset, et notamment les élus, lorsque la décision sera prise, devront prendre en compte l'ensemble des avis émis. Ainsi, quand ils retiendront une solution, ils devront justifier pourquoi ils prennent cette décision et pourquoi ils ont écarté d'autres avis. Ils devront justifier leur choix au regard de ce qui a été dit pendant cette concertation. »

TEMPS 2 – ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Intervention dans la salle : « Quel sera l'impact financier des projets dans les coûts de chauffage ou d'eau ? Est-ce que les habitants vont participer aux frais ? »

Laurent Guyon : « Aujourd'hui, Decoset est financé par la contribution de ses adhérents (par exemple Toulouse Métropole). La contribution est calculée en fonction d'un cout à la tonne, ce cout à la tonne est facturé à Toulouse Métropole et les EPCIs. Les EPCI ont des dépenses et des recettes et parmi les recettes, on trouve la Taxe D'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les habitants. Les coûts des différentes solutions sont absorbés dans le cout actuel de la contribution des EPCIs et donc globalement, il n'y aura pas d'augmentation du prix des contributions des différents EPCIs.

Sur la partie chaleur, l'usine produit de la chaleur qui est remise à Toulouse Métropole et Toulouse Métropole la vend aux délégataires de service public. Les délégataires vendent ensuite la chaleur aux utilisateurs. Le réseau de chaleur étant géré par Toulouse Métropole, Decoset connaît l'impact des projets sur l'usine mais ne peut pas se positionner sur le réseau de chaleur qui appartient à Toulouse Métropole. Il n'y a pas de raison que le prix de l'usine augmente la TEOM tout comme le réseau de chaleur. Cependant, si Toulouse Métropole fait des rénovations sur le réseau de chaleur, peut-être que le prix de la chaleur augmentera

mais encore une fois Decoset n'a pas les informations et l'objectif de Toulouse Métropole est de maintenir un prix faible de la chaleur »

Suite à une intervention dans la salle, Laurent Guyon répond : « Au niveau de la métropole, il y a des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) et dans ces CCSPL, il y a des associations qui sont représentées. Il y a des CCSPL pour faire le point sur les projets et leur impact »

Intervention dans la salle : « Tous les ans, on provisionne de l'argent pour l'entretien des réseaux ? Normalement, le prix ne devrait pas augmenter si on rénove les réseaux. »

Laurent Guyon : « Encore une fois, ce n'est pas Decoset qui est gestionnaire. La métropole a donné délégation à deux délégataires, Coriance-Eneriance et Dalkia. La délégation de service public confié à Eneriance va jusqu'en 2025 et après il y aura une nouvelle délégation. »

Intervention dans la salle : « Vous n'avez pas évoqué l'impact du niveau de pollution ? Si on reconstruit une usine, est ce que l'impact sera le même en termes de pollution ? Et est ce que le dimensionnement sera le même ? »

Laurent Guyon : « Premièrement, l'aspect rejet. Aujourd'hui, la réglementation nous impose de ne pas rejeter plus de 200 mg/Nm³ d'oxydes d'azote. Dans le cadre de la réglementation européenne, ce niveau de 200 va être abaissé à 150 en sachant que ce seuil était à 400 mg/Nm³ au début des années 2000. Dans le cadre des travaux qu'on va devoir faire, le préfet nous a dit que, si on rénove ou si on reconstruit, le seuil sera à 50 mg/Nm³ et on espère avoir des rejets encore plus bas. »

Intervention dans la salle : « Est-ce que c'est beaucoup en termes de santé publique ? »

Laurent Guyon : « La réglementation française est la plus stricte, en Europe, en termes de rejet et les seuils sont abaissés au fil des années. Pour rappel, le 15 novembre à 18h30, une experte en toxicologie sera présente pour répondre aux questions en termes de santé publique.

Deuxièmement, sur la question du dimensionnement. Dans la question du dimensionnement, il y a deux aspects : combien de déchets on produit et est-ce qu'on continue de réceptionner les déchets extérieurs ? La question de la capacité est une des questions posées au débat public, on prend l'avis de la population sur le périmètre géographique et sur le dimensionnement. Nos élus prendront une décision en intégrant ces éléments. Il est sûr en tout cas que l'usine ne sera pas plus importante que 330 000 tonnes, sa capacité administrative actuelle. Par exemple, le rapport Zero Waste mentionne que l'usine devrait être divisée par deux au regard de la réglementation et des efforts de réduction des déchets de chacun. Aujourd'hui, dans le dossier, on est parti dans l'idée d'abaisser le niveau de capacité de 330 000 à 280 000 tonnes. La capacité juridique de l'usine est de 330 000 tonnes mais techniquement entre 280 000 et 290 000 tonnes en raison de sa vétusté. »

Intervention dans la salle : « Sur la reconstruction de l'usine, vous ne parlez pas de la reconstruction ailleurs ? Il semble que la densité de population était rédhibitoire et que l'alimentation du réseau de chaleur n'était pas un problème puisqu'il existe d'autres solutions »

Laurent Guyon : « La question de la localisation est évoquée dans le dossier de concertation. On a regardé 17 sites. Mais pour relocaliser une usine, il faut respecter différents critères

comme par exemple la superficie entre 2.5 et 6 hectares, le PLU (Plan Local d'Urbanisme), il faut que l'usine soit compatible avec les activités qu'il y a autour, il faut qu'il y ait un terrain et qu'on puisse acheter ce terrain. Il ressort 2 autres terrains extérieurs de cette analyse.

Lors du dernier atelier sur le réseau de chaleur, il a été évoqué que chaque kilomètre qu'on parcourt, on perd 1°C par kilomètre. Dans toutes les métropoles de France, pour optimiser la chaleur et le transport de chaleur, il faut que l'UVE soit le plus proche possible de la population.

Enfin, le 3 -ème élément c'est aussi de dire qu'aujourd'hui il y a une grande partie de la population qui s'est installée alors que l'unité existait déjà. Il serait donc plus simple d'implanter à un endroit où l'usine est déjà présente au lieu de la mettre ailleurs. Si l'usine est déplacée et implantée près d'une zone dense, alors la création d'un nouveau réseau de chaleur nécessitera un nouvel investissement. »

Intervention dans la salle : « Vous décidez de fabriquer de la chaleur alors que vous pouvez faire de l'électricité ? Les pertes sont moindres à haute tension. »

Laurent Guyon : « Dans une UVE, on produit deux sortes d'énergie : électricité et chaleur. Le rendement de l'électricité est plus faible que le rendement de production de chaleur. Imaginons que demain, on soit tous vertueux, il n'y a plus de déchets donc on a plus besoin d'une UVE : comment on se chauffe ? Il y a d'autres possibilités pour se chauffer : des centrales à biomasse, de la géothermie, on peut se chauffer à l'électrique. Decoset ne dimensionne pas son usine en fonction du besoin du réseau du chaleur mais bien en fonction du nombre de déchets à traiter. »

Intervention dans la salle : « Si on diminue les déchets, est ce qu'on aura la capacité de chauffer autant ? Est-ce qu'on a pris la poubelle bleue pour alimenter le réseau de chauffage ? »

Laurent Guyon : « Ce qui est sûr c'est qu'on tri, la poubelle bleue va au tri. Les poubelles grises-vertes ainsi que les refus de tri vont à l'incinération. En revanche, ce qui peut se passer c'est que quand les éboueurs se rendent compte que le tri est mal réalisé, la poubelle part à l'incinération.

Qu'est ce qui se passe quand il y a des travaux ou une grève des éboueurs ? Il y a une solution de secours alimenté au gaz, mais demain on peut avoir une chaudière de secours biomasse c'est pour cette raison qu'il y a toujours de la chaleur ou de l'eau chaude. Le fait que l'UVE incinère moins de déchets, ça n'a pas d'incidence sur le réseau et on peut mettre un secours. »

Intervention dans la salle : « Comment, en construisant une nouvelle usine, on peut produire de l'électricité ? Les débats sont intéressants mais quand on regarde tous les travaux de réseaux qui ont été construits ces dix dernières années autour de l'usine, est-ce qu'on n'amuse pas la galerie, en disant qu'on peut avoir une autre solution que de reconstruire une nouvelle usine au top et sur place ? »

Laurent Guyon : « Notre but c'est de mettre tous les éléments sur la table et les élus prendront la décision. Au tout début, il y a 5-6 ans, nous avons mandaté un cabinet d'étude afin de travailler sur l'avenir de l'usine. La première hypothèse était de faire, comme à Nice, une rénovation et on était donc en dessous des seuils d'investissement pour ne pas avoir à saisir la CNDP. Les personnes techniques, présentes à l'époque, ont demandé d'étudier la reconstruction. Et donc finalement, on s'est retrouvé avec différentes hypothèses dont la rénovation et la reconstruction et on a décidé de les mettre au débat. »

Intervention dans la salle : « Je suis habitante sur le secteur de Saint Simon mais je n'ai jamais su que l'usine était polluante. Quand on va entreprendre ces travaux, que va-t-il se passer les nuisances ? Quels vont être les impacts ? Qu'est-ce que ça va occasionner au niveau des habitants ? Combien de temps les travaux vont durer ? »

Laurent Guyon : « On a quelques éléments dans le dossier de concertation. Quelques soit le scénario, on va avoir des chantiers pendant une période, ce qui veut dire avoir des camions, générer de la poussière et du bruit. Les travaux de reconstruction sont estimés à deux ans et demi hors délais d'études et d'obtention des autorisations. Pendant qu'on fait la reconstruction sur site, si c'est le choix retenu, on peut continuer à exploiter l'usine et traiter les déchets sur le territoire. En revanche, si on est dans une optique de rénovation, la plage des travaux est plus longue et pendant une partie de ces travaux, l'usine est arrêtée. Il faut trouver des solutions alternatives pour traiter les déchets mais aussi pour produire de la chaleur. L'impact environnemental n'est pas plus important que quand on construit un immeuble. »

Intervention dans la salle : « Au niveau du trafic routier, comment ça va se passer ? Est ce qu'il y aura une dévalorisation immobilière ? »

Laurent Guyon : « Concernant la valorisation immobilière, il n'y aura pas de changement par rapport à aujourd'hui. Il est important de préciser qu'on est qu'au début du projet. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet définis et on discute d'hypothèses. A l'issue de la concertation préalable, les garants vont rédiger un rapport, et dans les deux mois qui suivent, les élus vont prendre leur décision dans un autre rapport. Dans ce rapport, tous les choix devront être justifiés. A la suite de ce rapport, le projet va devoir être défini et il a déjà été acté qu'il va y avoir une continuité de la concertation. Dans le projet qui sera défini ultérieurement, il y aura une enquête publique qui, justement, étudiera l'impact des camions, la circulation et l'impact environnemental. Dans l'enquête publique, on sera également obligé, en cas de reconstruction, de montrer que nous avons étudiés 3 terrains différents. Suite à l'enquête publique, le préfet décidera s'il donne son autorisation ou non. »

Intervention dans la salle : « Quand vous dites « on échange avec la population », la décision de Decoset va tomber puisque que l'usine n'est plus aux normes et la population va subir les conséquences. »

Laurent Guyon : « Aujourd'hui l'usine est aux normes mais les autres usines de France qui ont été récemment rénovées sont à 80 mg/Nm³ en oxyde d'azote. »

Intervention dans la salle : « Pourquoi on n'arrive pas à 0 alors en oxyde d'azote ? »

Laurent Guyon : « Techniquement, aujourd'hui on ne peut pas. »

Intervention dans la salle : « Au niveau de la santé, est ce que des études ont déjà été faites et est-ce que vous allez en faire ? Est-ce que des personnes ont déjà eu des maladies à cause de l'incinérateur ? »

Laurent Guyon : « L'experte de santé sera présente mardi 15 novembre à l'atelier n°4, 18h30 à la salle Lafourquette. Il y a des études épidémiologiques qui ont déjà été réalisées en France sur les UVEs, anciennes et plus récentes. Ces études sont faites par un organisme indépendant qui s'appelle France Sante. Aujourd'hui, France santé considère que les normes de rejets sont tellement faibles que ce n'est pas nécessaire de faire des études épidémiologiques. L'experte précisera ces informations la semaine prochaine. Un deuxième type d'étude est l'étude de rejet, c'est-à-dire qu'on fait des études sur la présence des produits sur les lichens ou les mousses. Grâce à la présence de produits sur les mousses et

les lichens, on est capable d'en tirer des conséquences sur la santé. Un de nos garants nous disaient que certaines agglomérations en France mettaient en place un échange avec les citoyens pour les associer aux tests et aux endroits de prélèvement et à l'analyse des résultats. Dans notre cas, ce type d'étude est possible. »

Intervention dans la salle : « En cas de reconstruction, l'option du sous Terre, est-il possible ? »

Laurent Guyon et Camille Delbos : « L'aspect architectural fera partie d'un point à travailler une fois la décision prise après la concertation préalable. A notre connaissance, il n'y a pas des usines entièrement enterrées mais il existe en France des usines qui sont enterrées à moitié. Le fait qu'il y ait une grande cheminée permet également une meilleure dispersion des fumées. »

Intervention dans la salle : « Vous nous parlez des rejets et des Nox mais les oxydes d'azote rejetés par la circulation sont largement supérieurs aux rejets de l'usine. Par contre, il y a des dioxines, des furanes, du chlore, du soufre etc ... et tous ses rejets impactent. »

Laurent Guyon : « Effectivement, dans le dossier de concertation page 69 vous avez les normes de rejets actuels de l'usine actuel mais vous avez aussi les nouveaux seuils en fonction du scénario retenu (rénovation ou reconstruction). »

Intervention dans la salle : « Tout à l'heure vous nous avez parlé de deux sites, mais pourquoi le site de Bessières ne peut pas être utilisé pour une extension ? »

Laurent Guyon : « L'usine de Bessières incinère 200 000 tonnes et produit principalement de l'électricité et résiduellement de la chaleur qui alimente les serres. Aujourd'hui, techniquement on ne peut pas dire de fermer l'incinérateur de Toulouse et de faire 6 lignes à Bessières car il n'y a pas la place. Il n'y a pas non plus la place pour faire une deuxième usine à côté de l'usine actuelle. Et puis, si on ferme l'usine à Toulouse, comment on chauffe les habitants du Mirail ? Ce n'est pas grave, il y a d'autres solutions (centrales à biomasse ou de la géothermie). Mais une centrale à biomasse ou une géothermie, ça se finance et donc ce sont des investissements supplémentaires. On ne dit pas que ce n'est pas réalisable mais il faut que tous les éléments de réflexions soient mis dans la balance et que la population puisse s'exprimer sur les hypothèses. »

Intervention dans la salle : « Est-ce que vous avez des comparaisons avec des villes, où il y a eu des reconstructions ou des rénovations, sur le coût payé par les habitants avant travaux et après travaux ? Pareil d'un point de vue énergétique, au vu du coût de l'électricité et du gaz actuel, quel va être l'impact sur les habitants ? »

Laurent Guyon : « Nice a fait une rénovation profonde, par exemple, mais nous ne savons pas quel a été l'impact sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les habitants. Par ailleurs, d'un point de vue réseau de chaleur, du côté de Nice, la métropole de Nice est propriétaire du réseau de chaleur et de l'UVE ce qui n'est pas notre cas puisque que Decoset gère l'UVE et Toulouse métropole gère le réseau de chaleur. Toulouse Métropole était présent lors du dernier atelier et le compte rendu ainsi que le replay sont disponibles sur le site de Colidée. »

Intervention dans la salle : « Tout ne brûle pas, il y a quand même des résidus, que deviennent ces résidus ? »

Laurent Guyon et Camille Delbos : « Il y a trois types de résidus :

- Les mâchefers qui correspondent aux imbrulés. Ils représentent entre 18 % et 20 % du tonnage incinéré. Une fois extraits du four, les mâchefers passent par un procédé qui permet entre autres d'extraire les ferreux, les non ferreux et de faire en sorte qu'ils aient la même grosseur. Ensuite, ces mâchefers mûrissent sur l'aire de maturation (camembert à mâchefers) pendant 1 à 3 mois. Avant d'être valorisés en technique routière de type 1 ou type 2 (qui sont des catégories de valorisation des mâchefers), ils sont analysés par un organisme extérieur qui contrôle que les mâchefers respectent bien les critères pour être valorisés.
- Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères). Ces résidus étant concentrés en polluant, ils sont stockés dans des centres de déchets dangereux.
- L'eau. Une fois l'eau utilisée dans le process, elle est traitée par une station de traitement présente sur le site. Après traitement, cette eau peut être rejetée dans le milieu ou bien être réutilisée dans le procédé.

Intervention dans la salle pour faire référence à l'usine de Copenhague.

Camille Delbos : « Je n'ai pas la connaissance technique de l'usine de Copenhague, donc je ne sais pas quels équipements sont en place. Il me semble que c'est une usine de 350 000 tonnes -400 000 tonnes. Ils ont néanmoins fait en sorte que l'usine soit intégrée dans la ville, donc ils ont créé une piste de ski, un chemin de randonnée et il me semble qu'ils ont créé le plus haut mur d'escalade d'Europe qui fait 80 mètres. Ils ont vraiment essayé d'intégrer cet équipement dans la ville, où les personnes peuvent se rendre et ils ont voulu créer un point de vue sur la ville car il s'agit d'une ville assez plate. »

Laurent Guyon : « Ce qui est intéressant, c'est d'intégrer dans l'enquête publique, si c'est le scénario de la reconstruction qui est retenu, la population dans cette réflexion. Pourquoi dans cette usine-là, on ne ferait pas des salles de réunion, des bureaux pour Decoset, un bar ou un restaurant, un espace de sensibilisation ? Tout est à imaginer avec la population. »

Intervention dans la salle : « Pourquoi on ne remettrait pas la consigne ? Quand j'étais jeune, j'apportais mes papiers ou mes bocaux. On accuse les habitants de ne pas faire leur tri mais en ville il y a des personnes qui ramassent les déchets, donc on peut mettre les moyens. Il y a pleins de gens qui seraient intéressés pour ramener les bouteilles en verre par exemple. »

Laurent Guyon : « Oui vous parlez de la consigne, il y a des endroits qui réfléchissent à remettre en place la consigne et donc de recevoir le prix de la consigne lorsque les personnes ramènent les déchets. Il y a également des endroits où les personnes qui réalisent correctement le tri sont rémunérées ou ont un avantage financier ce qui facilite le geste. »

Intervention dans la salle : « donc on n'a toujours pas les deux sites identifiés »

Laurent Guyon : « je ne les connais pas, je ne les ai pas en tête »

Intervention dans la salle : « A l'origine, cette usine là c'était la chaufferie du Mirail, j'étais là en 64 (...) Petit à petit, ça s'est agrandi et vous avez décidé d'étendre votre réseau vapeur pour que ça aille de plus en plus loin, donc maintenant on est un peu coincé. Je me

demande si ce n'est pas un peu hypocrite de venir nous présenter ces projets ailleurs. La reconstruction ailleurs : si cette solution nous a été présentée c'est qu'elle a été envisagée et la densification de population devait être rédhibitoire. Ici, nous sommes dans une forte densité ; donc est ce que c'est rédhibitoire ou pas ? » «

Laurent Guyon : « je m'aperçois que je n'ai pas répondu à deux questions. Sur la question de la densité : ce qui a été dit à la dernière réunion (de la semaine dernière) sur la chaleur c'est que pour qu'on puisse desservir des habitations en réseau de chaleur, il faut qu'il y ait une densité au mètre linéaire. Si on est en dessous de la densité au mètre linéaire, l'ADEME ne subventionne pas et si l'ADEME ne subventionne pas il n'y a pas d'équilibre économique qui est trouvé. Donc la question de la densité, c'est plus c'est dense et plus intéressant.

Vous mentionnez une réunion d'hier à plusieurs reprises mais pour nous il n'y avait pas de réunion. C'était la réunion de quartier de Lafourguette.

Sur la question de la cogénération. Aujourd'hui, notre usine vieillissante fait principalement de la chaleur et de façon résiduelle de l'électricité. Comme c'est une vieille usine et que nous n'avons pas eu trop de chance avec le générateur qui produit de l'électricité, il est souvent en panne. Ce qui veut dire que l'hiver, on produit beaucoup de chaleur et l'été on produit de la chaleur de façon à alimenter l'eau en eau chaude et normalement l'été on bascule sur ce générateur pour produire de l'électricité. Le générateur actuel tombe souvent en panne et produit que résiduellement de l'électricité. Dans le cadre de la rénovation ou de la reconstruction, on va mettre en place un nouveau groupe turbo alternateur qui permettra d'adapter la production en fonction de la saisonnalité et de la demande. L'hiver on produira plus de chaleur et l'été on produira plus d'électricité. Et avec une même tonne, on produira plus de chaleur qu'aujourd'hui car les équipements seront plus modernes. On aura donc un optimal énergétique. »

Intervention dans la salle : « Quand vous dites plus de chaleur, ça veut dire qu'on sera plus chauffé dans les appartements ? »

Laurent Guyon : « Non non, aujourd'hui, ce qui est clair que Toulouse Métropole nous a dit qu'il ne ferait pas de schéma directeur avant que Decoset leur dise la taille de l'usine. Donc, pour ne pas qu'on soit accusé de faire une grosse usine car Toulouse Métropole avait besoin de beaucoup de chaleur, Toulouse Métropole a dit : Decoset nous dit qu'elle sera la taille de l'usine en fonction de ses besoins. Decoset va ainsi dimensionner l'usine en fonction de ses besoins et ensuite on donnera les informations à Toulouse Métropole sur sa taille et les capacités de production énergétique. Et Toulouse Métropole identifiera si avec les mégawatt produit, le réseau actuel fait face, ou alors le réseau actuel est sous dimensionné ou alors le réseau actuel est surdimensionné (donc nécessité de trouver des centrales à biomasse). Toulouse Métropole a déjà commencé à anticiper les solutions de secours si la capacité ne permet pas de fournir autant d'énergie. Toulouse Métropole prendra sa décision de schéma directeur de réseau une fois que Decoset leur aura donné les éléments sur l'UVE du Mirail. »

Intervention dans la salle : « Ce serait peut-être bien de ne pas mettre les œufs dans le même panier. De ce que j'entends, je crois que la conclusion c'est la reconstruction »

Laurent Guyon : « Chacun à son avis et tous les avis sont légitimes. »

Intervention dans la salle : « A quoi on sert les 60 m€ il y a deux ans pour étendre le réseau jusqu'à Montaudran ? »

Laurent Guyon : « Aujourd'hui, grâce à la technologie, si on maintient l'usine de 240 000 tonnes à 280 000 tonnes, la chaleur produite permettra de faire face à l'ensemble des besoins du réseau. »

Intervention dans la salle : « Non mais je parle en cas de reconstruction ailleurs »

Laurent Guyon : « De toute façon, la reconstruction ailleurs nécessitera de tirer des nouveaux réseaux et donc d'amortir ces nouveaux réseaux. Tout dépend du ailleurs, mais à un moment donné on pourra se reloger sur le réseau donc tout ne sera peut-être pas « jeté ». Laurent Guyon précise également que le réseau de chaleur est la compétence de Toulouse Métropole et non pas de Decoset. « C'est essentiel que chacun émette son avis et c'est normal que les avis soient différents. Ce qui est important c'est que chacun puisse avoir l'argumentaire nécessaire pour avoir son avis et chaque avis est légitime. Chaque avis sera entendu et on devra répondre à chaque avis. »

Intervention dans la salle : « On est d'accord que le financement sera important »

Laurent Guyon : « Ce sera un paramètre important un effet mais pas le seul »

Intervention dans la salle : « Je pense que pour tranquilliser tout le monde, c'est aussi de permettre le contrôle régulier des populations : des salariés qui travaillent dans l'usine mais aussi de la population avoisinante. On ne peut pas avoir un avis éclairé si on ne donne pas des financements pour informer la population de manière indépendante. Il faut choisir des experts indépendants de Decoset. Qu'elles garanties sont données à la population afin d'assurer la démocratie ? »

Laurent Guyon : « Vous avez raison sur l'aspect sanitaire et sur l'aspect médical, il y a l'atelier du 15 novembre qui va permettre de répondre à ces questions-là. L'atelier n° 4 de mardi prochain est consacré aux suites de la concertation et comment intégrer le public à la suite de la concertation ? »

Intervention dans la salle : « Je me suis toujours posée la question également de l'impact des dioxines malgré le fait que l'usine respecte les seuils ».

Intervention dans la salle : « Une usine de Cologne était à 0.0001 en Nox, en 1998. Donc, si on veut mettre l'argent on peut, et on peut réduire en dessous des normes ».

Laurent Guyon : « Ce qu'il faut retenir, c'est quand il y a une reconstruction, le préfet peut nous demander d'être plus ambitieux que la norme. La norme est un maximum et parfois il faut être plus ambitieux que la norme »

Intervention dans la salle : « On m'a raconté que les ordures auraient pu venir de Corse. »

Laurent Guyon : « Aujourd'hui, nos usines n'ont le droit d'accepter des déchets que dans le cadre de la zone géographique limitée, on appelle ça la zone de chalandise. La zone de chalandise est limitée aux anciens départements de la région Midi-Pyrénées et dans un rayon de 100 km ou 1heure. La Corse n'en fait pas partie.

La question du périmètre géographique est un paramètre important. Aujourd'hui, on accepte que les déchets à moins d'une heure ou à moins de 100 km et on intègre hors Haute Garonne, le SMTD 65 à hauteur de 35 000 tonnes. Ces territoires sont également confrontés à des difficultés car leur capacité d'enfouissement va diminuer par deux. Aujourd'hui, leurs tonnages sont de 100 000 tonnes (SMTD 65, Gers, Saint Gaudens) »

Intervention dans la salle : « Ces 35 000 tonnes, vous les achetez ? »

Laurent Guyon : « Non, ce sont eux qui payent pour qu'on traite leurs déchets. Eux, ils payent le traitement des déchets mais pas au prix auquel nous on paye. Le prix est plus cher et c'est aussi ce qui permet aux adhérents de Decoset, entre autres, de payer moins cher le traitement de leur déchet. Mais ce critère-là ne doit pas être un critère de choix, car même si on ne les accepte plus, le cout à la tonne ne va pas augmenter de beaucoup. »

Intervention dans la salle : « Vous aviez un projet de faire venir 5 000 tonnes par jour depuis Bessières. »

Laurent Guyon : « Aujourd'hui, il y a 500 tonnes par jour de déchets de Decoset qui arrivent à l'usine de la SETMI. Peut-être que les 5 000 tonnes que vous évoquez abordent les échanges de tonnage entre l'usine de Bessières et l'usine du Mirail. Cet échange de tonnage a été mis en place afin d'apporter plus de déchets en hiver au Mirail pour alimenter le réseau de chaleur et en été à Bessières afin de produire plus d'électricité. Cet échange de tonnage a également lieu lorsqu'une des deux usines est en travaux. »

Intervention dans la salle : « Il serait intéressant d'avoir les coûts quand on reçoit de la chaleur produite par le gaz ou quand on produit de la chaleur par l'usine ? »

Laurent Guyon : « A priori, selon l'élu présent la semaine dernière, le coût de la chaleur à Toulouse est un des plus bas de France »

Intervention dans la salle : « L'électricité produite est remise dans le réseau ? »

Laurent Guyon et Camille Delbos : « Dans un premier temps, l'électricité produite permet à l'usine d'être autosuffisante en électricité et le surplus est vendu et permet de venir atténuer les charges d'exploitation »

TEMPS 7 - CONCLUSION

Les personnes présentes n'ayant plus d'interventions ou de questions, la réunion se termine par un rappel des prochains événements à venir dont l'atelier n°4 à 18h30 le 15 novembre et la réunion de synthèse le 21 novembre à 18h30. Cependant, la concertation se poursuivra jusqu'au 27 novembre donc les avis peuvent toujours être déposés sur le site de colidée. Decoset rappelle que l'objectif était d'essayer de toucher un maximum de personnes y compris les personnes de Cugnaux et de Tournefeuille. Decoset rappelle également que les 152 communes de Decoset ont eu un dossier papier complet et un envoi numérique. Enfin, suite à une intervention du public, Decoset précise que les marchés du Capitole, de Saint Simon et de Bellefontaine ont été refusés par la ville de Toulouse.